

Arrondissement de Thionville



COMMUNE
DE
RETTEL
57480

Téléphone : 03 82 83 72 09
Télécopie : 03 82 83 25 95
mairie.rettel@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N°20231020-3

(Stationnement interdit et circulation rétrécie ou alternée)

Nous, Maire de la commune de RETTEL

VU :

- le Code de la Route ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 et suivants, L.2212-1 et suivants ;
- la demande, en date du 19 octobre 2023, de l'entreprise ENSIO EST, intervenant, pour le compte KMZ Construction, en vue de la réalisation de travaux, rue St Nicolas, de raccordement fibre, nécessitant la création d'une tranchée sous trottoir entre les n°33 et 45.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : **Mise en circulation rétrécie ou alternée et interdiction de stationner**

ARRETONS :

Article 1 : du 13 novembre 2023 au 18 novembre 2023, en fonction des besoins des travaux :

- le stationnement sera interdit et la circulation sera rétrécie ou alternée, sur la Rue Saint Nicolas entre les numéros 33 à 45.

En cas d'alternance de la circulation, celle-ci sera réglée par des ouvriers munis de piquets K.10 ou au moyen de feux tricolores.

En cas de mise en place de feux tricolores, ceux-ci seront placés systématiquement en position jaune clignotant lorsque le chantier n'est pas en activité, et notamment la nuit.

Article 2 : En amont du chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit.

Article 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par la ou les entreprise(s) chargée(s) de l'exécution des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise KMZ Construction
- M. le Commandant de la BTA de Gendarmerie de Rettel
- Mme la responsable de l'UTR Thionville

Chargé chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à RETTEL
Le 20 octobre 2023

Le Maire,
Rémi SCHWENCK

